

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
MONESTIER MERLINES DU 19 JUILLET 2023**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme Nathalie LE GALL, Mme Laurence LEPEITRE, M. Marcel OLLIER, Mme Maryvonne PRADEL.

Absences excusées : /

Absents : M. Sylvain OLLIER, Mme Nathalie LAVAL.

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 30/06/2023

I – DELIBERATIONS

- Attribution du logement communal au 1^{er} étage, 6 Veyrières

II – AFFAIRES COURANTES

III – QUESTIONS DIVERSES



*** AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : REHABILITATION ET EXTENSION DE LA
SALLE POLYVALENTE – TRANCHE 3 ET TRANCHE 4
DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE AU TITRE DU CONTRAT DE
SOLIDARITE COMMUNALE 2023-2025**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :
Réhabilitation et extension de la salle polyvalente – tranche 3 et tranche 4

Demande d'aide départementale au titre du contrat de solidarité communale 2023-2025.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide de rajouter à l'ordre du jour le point cité ci-dessus.

Votants : 09	Pouvoir : 0	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------	-----------	------------	----------------

*** AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : DECISION MODIFICATIVE – ACHAT D'UN
DEFIBRILLATEUR AVEC BOITIER EXTERIEUR POUR LA SALLE DES FETES**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :
Décision Modificative – Achat d'un défibrillateur avec boîtier extérieur pour la Salle des Fêtes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide de rajouter à l'ordre du jour le point cité ci-dessus.

Votants : 09	Pouvoir : 0	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------	-----------	------------	----------------

*** APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30/062023**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du 30/06/2023.

Votants : 09	Pouvoir : 0	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------	-----------	------------	----------------

*** ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL AU 1ER ETAGE, 6 VEYRIERES**

La Commission des Logements s'est réuni en date du 11 juillet 2023, afin d'étudier les deux dossiers de candidatures pour le logement communal situé au 1^{er} étage 6 Veyrières de Mme Marie LEPEYTRE et de M. Savryha SERHIL.

Il s'avère que le choix a été porté sur Mme Marie LEPEYTRE.

Vu le départ en date du 16 juin 2023 de Mme GUILLAUME Aline et M. ECARD Mathieu du logement qu'ils occupaient dans la maison communale sise 6, Veyrières 1^{er} étage,

Vu la demande formulée de Madame Marie LEPEYTRE,

Vu la proposition de la Commission des Logements des locations du 11 juillet 2023,

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder en location pour une durée de 3 ans, pouvant être reconduite tacitement, le logement précédemment cité à Madame LEPEYTRE Marie, à compter du 1er août 2023,

Le montant du loyer de l'appartement est de 291.14 €, celui du garage est de 25,93 € (loyers fixés par délibération en date du 11 novembre 2022).

Une caution est demandée égale à un mois de loyer soit la somme de 317.07 €.

Par ailleurs, Madame LEPEYTRE Marie devra rembourser annuellement à la Commune, les charges afférentes au logement et relatives à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Elle devra également remplir la cuve à son départ du logement.

Votants : 08	Pouvoir : 0	Pour : 08	Contre : 0	Abstention : 01
--------------	-------------	-----------	------------	-----------------

*** REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE - TRANCHE 3 ET TRANCHE 4 DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE AU TITRE DU CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE 2023-2025**

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet relatif aux travaux de *Réhabilitation et extension de la salle polyvalente*. Le coût total de l'opération (études + travaux) est de 393 029.54 € HT, coût à la signature des marchés de travaux additionné des travaux supplémentaires. Ce coût a augmenté par rapport au coût estimé en phase avant-projet, qui était de 331 000.00 € HT.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- De solliciter l'octroi de tranches supplémentaires de subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL, au titre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025.

Les modalités de financement sont les suivantes :

- 40.00 % d'aide au titre du Contrat de Solidarité Communale 23-25 soit 12 400.00 € de subvention pour un montant de projet de 31 000.00 €,
- 40.00 % d'aide au titre du Contrat de Solidarité Communale 23-25 soit 40 000.00 € de subvention pour un montant de projet de 100 000.00 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

- Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

Aide Départementale TRANCHE 1 et 2	15.27 %	60 000.00 €
Aide Départementale TRANCHE 3	3.15 %	12 400.00 €
Aide Départementale TRANCHE 4	10.18 %	40 000.00 €
DETR	25.26 %	99 300.00 €
Fonds libres et/ou emprunt	46.14 %	181 329.54 €
TOTAL € HT		393 029.54 €

- Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Désigne Madame le Maire comme personne responsable de l'opération, l'autorise à signer tous les actes et à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

Votants : 09	Pouvoir : 0	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------	-----------	------------	----------------

*** AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : DECISION MODIFICATIVE – ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR AVEC BOITIER EXTERIEUR POUR LA SALLE DES FETES)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à certains articles du budget de l'exercice 2023 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après.

VIREMENTS DE CREDITS

INVESTISSEMENT		RECETTES	DÉPENSES
2313	Constructions	0.00	- 3800.00 €
2158	Autres installat ^o , matériel et outillage	0.00	+ 1320.00 €
2184	Mobilier	0.00	+ 2480.00 €
	TOTAL	0.00	0.00

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits ci-dessus.

Votants : 09	Pouvoir : 0	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------	-----------	------------	----------------

*** AFFAIRES COURANTES :/**

*** QUESTIONS DIVERSES**

La réception des travaux de la Salle des Fêtes est prévue pour le 15 septembre 2023.

Inauguration prévue pour le Samedi 07 octobre vers 17h : demander traiteur M. Yohan BOITELLE. (Apéro dinatoire).

Invitation avec réponse souhaitable répondre avant le 01 octobre 2023.

oooooooooooo

L'ordre du jour étant levé, Madame le maire lève la séance à 19h15.

Le secrétaire de séance Elodie COURTET	Le Maire, Nathalie LE GALL
	